



CS - 1.08

Préfecture du Terr. de Belfort

27 SEP. 2006

Service Courrier

Réunion du Comité Syndical

du mercredi 20 septembre 2006

Collecte des déchets verts
Bilan de la concertation et propositions
pour le développement du service

RAPPORT
Présenté par M. Maurice SCHWARTZ
Chargé de mission

En 2002, en complément des règles définies par le Plan Départemental d'Elimination des Déchets et Assimilés, le SERTRID a mis en œuvre un service de collecte de déchets végétaux en faveur des habitants des collectivités locales membres du syndicat en proposant des points d'apports volontaires dans les différentes communes. Actuellement, le service de collecte couvre 110 000 habitants avec une mise à disposition de 42 bennes dans 34 communes.

Les déchets végétaux sont transportés et traités par la société SUNDGAU COMPOST d'Hirsingue dans le département du Haut Rhin.
En 2004, 9166 tonnes de déchets végétaux ont été collectées, soit une augmentation de plus de 42% par rapport à 2003, 9639 tonnes en 2005.

Le succès de cette prestation démontre qu'elle satisfait un réel besoin des usagers et des collectivités locales.

Le niveau de gisement collecté, la multiplication des demandes de mise à disposition de bennes, la volonté d'améliorer le service ont conduit le SERTRID à engager deux enquêtes. L'une réalisée auprès des usagers les 3 et 17 septembre 2005 qui a recueilli 1412 réponses, l'autre auprès du public en utilisant le matériel de communication de la CAB, du SIVOM et du SICTOM.

Les analyses des réponses sur la base de deux questionnaires spécifiques sont convergentes. Elles indiquent une appréciation très positive du service et proposent également une amélioration dans les domaines suivants :

- définition des critères d'implantation des bennes (nombre d'habitants, distance domicile - lieu d'implantation, prise en compte de situation spécifique)
- amélioration des sites d'accueil (aménagement du site, signalisation, regroupement avec les zones libre tri, entretien)
- amélioration du mode d'accès aux bennes (quai de recul)

- amélioration de la communication (lieu d'emplacement des bennes, type de déchets à déposer, tonnage collecté, cycle de compostage, utilisation et restitution du compost)

Sur la base de ces propositions, le comité syndical du SERTRID du 14 décembre 2005 a décidé, notamment :

- d'engager une concertation partenariale avec les collectivités locales et les associations sensibilisées sur les questions d'environnement
- de s'attacher les services d'un cabinet conseil sur la communication et l'assistance à la concertation concernant la collecte des déchets végétaux

Dans le cadre de la procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics) le Bureau du SERTRID du 7 avril 2006 a retenu la société ABAETE Conseil et validé ses propositions ainsi que le calendrier concernant la concertation.

Cette concertation s'est déroulée en trois étapes successives :

Première étape : réunions avec les collectivités locales membres du SIVOM, du SICTOM et de la CAB les 17 mai, 31 mai et 1^{er} juin au cours desquelles le SERTRID a communiqué les résultats des enquêtes réalisées auprès de la population et des usagers.

Par ailleurs, le SERTRID a sollicité et recueilli l'ensemble des propositions concernant les modalités d'attribution des bennes, les lieux d'implantation et le mode d'accès.

Deuxième étape : avec l'accord de l'ensemble des collectivités locales, quatre groupes de travail ont été constitués afin de poursuivre la réflexion dans les domaines suivants :

1. l'emplacement et la répartition des bennes : application au mieux du ratio habitant – distance, le mercredi 14 juin 2006
2. la qualité des aménagements, la signalétique, l'entretien des sites et l'accès aux bennes, le jeudi 13 juin 2006
3. le financement du service (investissement, fonctionnement), le mardi 20 juin 2006
4. la communication sur le service, le mercredi 21 juin 2006

Troisième étape : l'ensemble des propositions émises au cours des groupes de travail a été restitué lors d'une réunion le mardi 11 juillet 2006 à Danjoutin à laquelle ont été conviés l'ensemble des collectivités locales, les associations et la presse.

Pour les trois étapes de la concertation, le SERTRID a constitué un dossier complet donnant toutes les informations concernant le bilan (tonnages, gisement, fréquence des levées des bennes, les différents modes d'accès, les perspectives de développement).

Une synthèse et le bilan ont été envoyés à chaque participant et aux collectivités locales. Pour cette concertation, près de 17 heures de débat ont été consacrées, avec la participation d'élus (maires, adjoints aux maires, conseillers municipaux) techniciens et responsables associatifs.

Au total se sont plus de 80 participants qui ont élaboré les propositions visant à améliorer nettement le service de collecte des déchets végétaux.

Les différentes propositions émises au cours des groupes de travail et restituées le mardi 11 juillet portent dans les quatre domaines suivants :

I Pour un meilleur niveau de service :
Quels critères d'implantation ?

II Pour un meilleur niveau de service :
Quels nouveaux aménagements ?

III Collecte des déchets végétaux :
Quel financement ?

IV Collecte des déchets végétaux :
Quelle communication ?

I Pour un meilleur niveau de service
Quels critères d'implantation ?

- 1 benne pour 2500 à 3000 habitants
- distance domicile/lieu d'implantation maximum 5 kms
- temps de trajet moins de 10 minutes
- fréquence de levée de la benne 1 fois par mois
- situation géographique spécifique
- sécurité pour les usagers et la société de transport

Sur la base de ces critères, le SERTRID propose l'attribution de 3 bennes supplémentaires pour la CAB et le SIVOM, 4 pour le SICTOM. 9 bennes devront être déplacées sur l'espace du SERTRID.

II Pour un meilleur niveau de service
Quels niveaux d'aménagements ?

- une superficie minimum de 250 m² plutôt 300 m²
- les aménagements : sol stabilisé, plus enrobé, plate forme béton pour dépôt de la benne
- sécurité : zone permettant le dépôt et la levée des bennes en toute sécurité
- regroupement collecte des déchets végétaux et zones libre tri
- signalisation pour indiquer les emplacements, les déchets déposés, le cycle de valorisation

- entretien : un nettoyage régulier pour que ces zones ne soient pas considérées comme des zones de dépôt mais des zones de collecte.

Quels accès aux bennes ?

- maintien de la passerelle
- quai de recul (modul béton)
- plate forme (modul béton, aluminium)
- quai terrassé

III Collecte des déchets végétaux

Quel financement ?

Actuellement, l'attribution de la benne et la passerelle est financée par le SERTRID. Les aménagements du site et l'entretien sont assumés par la commune d'accueil.

Nouvelles propositions :

Le service est destiné à l'ensemble des habitants et pas seulement à ceux des communes d'accueil.

Les aménagements proposés et le mode d'accès aux bennes impliquent un financement plus conséquent.

L'aménagement d'un site d'accueil est évalué à environ 18 000 € TTC. Le coût du quai selon la formule retenue s'élève entre 30 700 € et 67 000 € TTC.

A partir d'une clé de répartition, le SERTRID, le Conseil Général, la CAB, le SICTOM, le SIVOM, les communes ou communautés de communes financeraient les investissements.

S'agissant du fonctionnement, il serait pris en charge par les communes ou les regroupements de communes bénéficiant d'une mise à disposition de bennes.

Les négociations seront nécessaires avec l'ensemble des partenaires pour obtenir ces financements et seront formulées dans le cadre d'une convention.

IV Collecte des déchets végétaux

Quelle communication ?

Deux objectifs :

- mieux faire connaître le service
- sensibiliser la population sur la qualité et la spécificité des déchets collectés.

Deux axes sont proposés :

- des campagnes d'information pour les périodes optimales de collecte (mars et septembre)
- des actions pédagogiques auprès des scolaires et du grand public dans le cadre d'opérations spécifiques

Les moyens : la presse locale, les moyens de communication des collectivités locales, site internet.

L'ensemble de ces propositions permet d'améliorer le service de collecte des déchets végétaux. Elles s'inscrivent aussi dans l'évolution constante de la gestion des déchets, la protection de l'environnement.

Sur le plan financier, le coût de traitement plus transport est inférieur à celui de l'incinération : 51 € T contre 93,50 € T.

A l'UNANIMITE, le Comité Syndical :

- **VALIDE** l'ensemble des propositions visant à améliorer le service de collecte des déchets végétaux sur le plan qualitatif et quantitatif. Ci-joint dossier de restitution des propositions.

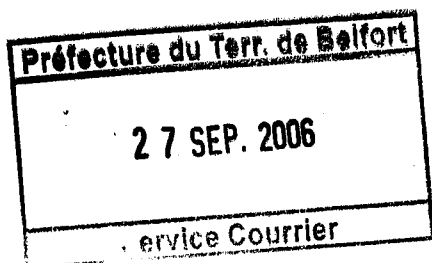
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager la concertation avec les différents partenaires pour obtenir les financements concernant les investissements et le fonctionnement

- sur la base des propositions, **AUTORISE** Monsieur le Président à engager une concertation avec les élus des communes soit pour l'attribution des bennes supplémentaires, soit pour celles qui doivent être déplacées pour des raisons de sécurité ou qui ne correspondent plus aux critères d'attribution, soit pour recueillir les souhaits sur le mode d'accès aux bennes et la réalisation des aménagements des sites d'accueil.

- **VALIDE** le phasage suivant :

- mercredi 20 septembre 2006 : validation des propositions
- octobre à décembre 2006 : concertation avec les collectivités locales et les partenaires
- janvier 2007 : bilan

Ainsi délibérée au siège administratif du SERTRID, ladite délibération ayant été affichée par extrait le 27 SEP. 2006 conformément au C.G.C.T.
Dépôt en Préfecture le : 27 SEP. 2006



POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président du SERTRID

Emile GEHANT